



INSPIRONS LE QUARTIER

LE SOUTIEN AUX PROJETS DE TRANSITION DES COLLECTIFS
DE CITOYENS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

MODALITÉS

MISE À JOUR 25/04/2025

En collaboration avec :



Un appel à projets pour les collectifs de citoyens qui agissent pour la transition de la Région de Bruxelles-Capitale

Entre crise climatique et crise de la biodiversité, crise énergétique et crise sociale liée au coût de la vie, il est urgent que notre Région accélère sa transition écologique. Si la Région et les Communes doivent donner le cap, rien n'est possible sans la participation de tous, et en premier lieu des citoyens.

Bruxelles Environnement, associé à Bruxelles Mobilité et Bruxelles Propreté, veut renforcer la Transition de la Région. Soutenir les projets de collectifs de citoyens, petits ou grands, est donc une priorité pour accélérer cette transition au niveau le plus local, à savoir le quartier.

Pour ce faire, **Inspirons le Quartier** évolue et modifie sa formule. Avec ce nouveau programme, la Région souhaite :

- ➔ Faciliter la création de projets de petite ampleur avec une **procédure simplifiée** ;
- ➔ **Soutenir plus fortement** les projets plus ambitieux et les dynamiques de quartier, réduisant davantage les impacts environnementaux de la Région, au profit de la collectivité.

Sur quel thème agir ?

Inspirons le Quartier vous permet de développer des projets sur les différents thèmes suivants :

- **L'alimentation - Good Food** :
 - **Produire en ville** : avec un potager collectif, un verger, des incroyables comestibles ou fruitiers dans l'espace public, ou autres projets de production alimentaire, y compris les dispositifs d'irrigation nécessaires. **Sont par contre exclus** les projets d'élevage animal, dont les poulaillers), etc;
 - **S'alimenter** : projets pour favoriser une consommation alimentaire accessible, à partir de produits sains et respectueux de l'environnement ou à partir d'invidus récupérés, par des ateliers cuisine collectifs, cuisines partagées, banquets participatifs, ateliers de transformation. **Sont par contre exclus** : les projets de frigos solidaires, de fours à pizza ou à pain, de groupes d'achats communs de type GASAP ou VRAC, de restauration régulière (restaurant participatif ou social), d'information et de formation (visites, conférences, ateliers de formation, les défis ..).
- **Les ressources, les déchets et la propreté urbaine**
 - **Un projet de propreté urbaine** : sensibilisez vos voisins à la propreté de votre rue ou de votre quartier, organisez une opération de nettoyage, communiquez de manière innovante et percutante sur l'entretien et le respect de votre espace public...
 - **Un projet de réduction des déchets** : développer votre obéthèque de quartier. Partager outils et autres objets avec vos voisins.
 - **Un projet sur les déchets organiques** : créez un compost collectif avec vos voisins, et produisez de l'engrais de qualité tout en mettant de la convivialité dans le quartier.
- **La nature et la biodiversité** :
 - **Végétalisons partout où cela est possible** ! Plantes grimpantes en façade, végétalisations de pieds d'arbres, aménagement de petites implantations florales , implantation d'arbres en voirie,...
 - **Accueillons la faune** ! Offrez gîte et couvert à nos pollinisateurs, installez nichoirs et gîtes pour les oiseaux et les chauves-souris, les hérissons, le lérot, aménagez des mares pour accueillir libellules et amphibiens.

Sont par contre exclus, les projets axés sur la création de bacs et balconnières, les aménagements artificiels tels que grands hôtels à insectes et mangeoires ainsi que les projets de ruches d'abeilles domestiques, etc. **Voir la liste des [projets soutenus](#)**

- **La mobilité** : aménagez des espaces de rencontre ou des rues à jeu sur l'espace public, organisez des ateliers de réparation de vélo, ou des projets de partage de modes de déplacements, des parcours pédagogiques « mobilité », ...
- **L'énergie** : agissez collectivement pour réduire votre consommation d'énergie et votre production de gaz à effet de serre, impliquez et sensibilisez vos voisins, partagez vos connaissances en rénovations écologiques et en éco-comportements
- **L'eau** : réduire la consommation, gérer autrement les eaux de pluie, désimperméabiliser les sols, faire de la récupération et un bon usage de l'eau.
- **Le sol** : redonner vie à la terre du sol du quartier et améliorer sa qualité.

Ces différents thèmes, portés par Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité et Bruxelles Propreté, correspondent aux objectifs stratégiques et plans menés par la Région. Vous trouverez plus des détails sur ces objectifs en consultant notre site internet <https://inspironslequartier.brussels/en-pratique>

Quelle ampleur pour votre projet ?

Pour soutenir à la fois des projets de plus petite ampleur et des projets plus ambitieux, Inspirons le Quartier vous propose deux formules de soutien :

1. Demander un soutien « Coup de Pouce »

Une procédure simplifiée

Inspirons le Quartier propose ici un soutien à destination des projets de plus petite ampleur. Les porteurs de ces projets pourront :

- ✓ contacter un guichet à tout moment pour demander un accompagnement qui fournira une aide pour préciser les besoins et rédiger un projet ;
- ✓ rentrer un projet via un formulaire simplifié, à l'aide d'un coach, pour demander un subside de **maximum 3.500 euros** ;
- ✓ recevoir une décision d'un jury composé d'experts ;
- ✓ bénéficier d'un accompagnement pour réaliser le projet.

Consulter quelques exemples pour vous inspirer <https://inspironslequartier.brussels/leur-histoire>

2. Demander un soutien « renforcé »

Des projets ambitieux tournés vers la collectivité

Inspirons le Quartier offre un soutien renforcé aux projets qui veulent réduire plus fortement les impacts sur l'environnement et qui ont une action participative, fortement ouverte sur la collectivité et l'espace public. Les porteurs de ces projets pourront :

- ✓ contacter le guichet à tout moment pour bénéficier d'un accompagnement dès la conception du projet. Cet accompagnement pourra, en fonction de vos objectifs et vos besoins, vous aider à :
 - mobiliser les habitants du quartier autour des objectifs du ou des projets et construire les bases solides de votre groupe porteur ;
 - mettre en place une dynamique ouverte sur le quartier, pour des projets à destination de la collectivité ;
 - identifier les besoins du quartier, si nécessaire via un état des lieux partagé ;
 - traduire vos ambitions dans une demande de subside portant sur un ou plusieurs projets, ayant une cohérence entre eux.

- ✓ demander un **subside de maximum 15.000 euros**
- ✓ recevoir une décision d'un jury composé d'experts ;
- ✓ bénéficier d'un accompagnement technique plus approfondi adapté aux besoins

Consulter quelques exemples pour vous inspirer <https://inspironslequartier.brussels/leur-histoire>

Quel soutien vous est proposé ?

Le soutien d'Inspirons le Quartier comprend donc :

- ➔ Un **accompagnement sur-mesure** par des coach·e·s, de la conception à la réalisation de votre projet. Cet accompagnement est **obligatoire**, pour garantir de meilleurs résultats ;
- ➔ Une **aide financière**¹, jusqu'à 3.500 euros pour les soutiens « coup de pouce », et 15.000 euros pour les soutiens renforcés,. Ces subsides sont octroyés dès la fin de la procédure administrative soit **minimum 3 mois** après la remise du projet.
- ➔ Des **formations** facultatives, à choisir, en fonction de vos besoins, parmi un programme commun de formations thématiques ou méthodologiques gratuites.
- ➔ Une **mise en réseau**, via des visites de terrain et ateliers d'échanges entre porteur·euse·s de projets.
- ➔ Des **outils** méthodologiques et fiches techniques à votre disposition : <https://inspironslequartier.brussels/soutiller/>

Qui peut remettre un projet ?

Tout groupe de citoyens bruxellois qui veut améliorer l'environnement et la qualité de vie de son quartier.

Les collectifs de citoyen·ne·s peuvent être constitués en associations de fait² ou en associations sans but lucratif (asbl), **composées alors de bénévoles**³, porteur·euse·s et bénéficiaires du projet concerné.

Cet appel ne s'adresse pas aux établissements scolaires, aux autorités locales (communes et CPAS), aux associations sans but lucratif (asbl) professionnelles, aux entreprises. Les projets à vocation directement et uniquement commerciale sont également exclus. D'autres appels à projets existent pour ces publics cibles particuliers, que vous pouvez retrouver sur <https://environnement.brussels/citoyen/services-et-demandes/appels-projets>.

Il faudra constituer votre **groupe pilote**, porteur du projet. Ce groupe doit se composer d'au **minimum 5 personnes** de ménages différents qui habitent la Région de Bruxelles Capitale. Son fonctionnement sera participatif et son rôle est de coordonner les actions, gérer le budget et être le point de contact avec le coach et l'administration.

¹ Cette aide se fera sous la forme d'un subside. Ce dernier étant de l'argent public, des procédures ont été mises en place afin d'en garantir la bonne utilisation. L'administration s'efforce toutefois de simplifier au maximum la lourdeur des démarches administratives.

² L'association de fait est une association née d'une convention entre des personnes physiques (qui ne sont pas de la même famille) et réunies par une passion ou un objectif commun.

³ Une association composée d'employé·e·s rémunéré·e·s et avec des missions qui dépassent le projet peut s'associer au collectif et le soutenir, via par exemple la réalisation de tâches de gestion. Elle ne peut cependant pas en être porteuse seule, et doit être considérée comme partenaire. Cette association ne pourra pas non plus être rétribuée, notamment pour ses frais de personnel. La dimension citoyenne du projet doit rester centrale.

Qui peut être partenaire du projet ?

Quel que soit le type de soutien envisagé, les partenariats sont vivement encouragés. De nombreux partenariats locaux peuvent être envisagés : avec des associations locales, des maisons de quartier, des sociétés de logements sociaux, des entreprises et commerces, une commune ou un CPAS, etc.

Ces partenariats sont essentiels pour les projets ambitieux ou qui veulent s'ancrer dans le quartier, pour vous apporter des ressources matérielles, humaines ou financières complémentaires, des espaces ou des locaux, ou encore une expertise ou une capacité de gestion complémentaire.

La commune est un partenaire privilégié à **contacter dès la préparation de votre projet** <https://inspironslequartier.brussels/liste-de-contacts-communes> La commune peut vous fournir une aide, notamment pour les obligations liées à l'occupation de l'espace public, ou vous mettre en réseau avec d'autres projets similaires près de vous..

Comment demander le soutien d'Inspirons le Quartier ?

1. Vous avez une idée, contactez à tout moment notre guichet et on vous accompagne pour concevoir votre projet.

Tout au long de l'année, vous avez la possibilité de nous contacter pour partager vos idées et entamer la construction de votre projet. Pour commencer votre parcours de projet, votre groupe porteur doit comporter déjà au minimum 3 personnes. Vous devrez alors remplir votre **idée de projet** via notre **formulaire en ligne** : <https://inspironslequartier.brussels/votre-projet/>, ou **par email**.

Attention : cette idée de projet est le **début du processus** de candidature. Elle enclenche l'accompagnement au montage de projet (point 2). La remise du projet définitif est, elle, liée à la date d'organisation des jurys (point 3).

Si vous éprouvez des difficultés à remplir cette idée de projet, n'hésitez pas à demander l'aide d'un·e coach·e, en contactant notre guichet (0800 85 286 - citizensprojects@inspironslequartier.brussels)

2. Profitez d'un accompagnement adapté à vos besoins.

Un·e coach·e vous sera attribué pour mener cet accompagnement au montage de projet, et définir le type de soutien (« coup de pouce » ou « renforcé ») qui est nécessaire à votre projet. Pour le demande de soutien « coup de pouce », au moins une rencontre entre le coach et le groupe pilote doit être organisée avant la soumission du projet. Pour les demandes de soutien renforcé, la période d'accompagnement devra être de **minimum 2 mois**, impliquant plusieurs rencontre avec le coach.

Cette période doit permettre d'obtenir les autorisations d'occupation nécessaires, de prendre contact avec la Commune ou de rechercher d'autres partenaires éventuels.

3. Quand vous êtes prêt, déposez votre dossier de candidature final.

Deux fois par an, Inspirons le Quartier organise une attribution des subsides sur base des dossiers de candidatures, que vos coach·e·s peuvent vous aider à remplir. Les prochaines dates limites de remise de ces dossiers de candidature complets sont précisées sur notre site internet.:

ATTENTION, votre dossier de projet sera considéré comme **complet et valide**, si :

- ✓ le projet poursuit des **objectifs et suit les modalités** de l'appel à projets
- ✓ le **formulaire de projet et ses annexes** sont complets
- ✓ le projet se situe **sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale** et est porté par des personnes qui y vivent ;

- ✓ un groupe pilote est constitué de **minimum 5 personnes**
- ✓ vous avez l'**autorisation signée** du propriétaire si le projet requiert l'occupation d'un terrain ou d'un espace privé ou public (au moins une autorisation de principe en attente d'un document plus officiel). Pour les copropriétés, une décision de l'assemblée générale est requise.
- ✓ Pour les projets de production alimentaire en pleine terre (potagers, vergers, etc.), les résultats de l'analyse de pollution du sol doivent être fournis avec la candidature (analyses selon les procédures et aux frais de Bruxelles Environnement, délais de 2 mois nécessaire - voir avec votre coach).

Tout dossier ne respectant pas ces points ne sera pas pris en compte dans la sélection.

Comment les projets sont-ils sélectionnés ?

Un jury d'experts

L'attribution des subsides est confiée à un jury d'experts et de représentants de l'administration. Il se réunira dans la deuxième semaine après la remise des dossiers pour vérifier, sur base du dossier de candidature, si et dans quelle mesure vos projets répondent aux critères de sélection définis ci-dessous.

Les critères de sélection

Le jury retiendra les projets qui répondent à un maximum des critères suivants, selon une cotation attribuée pour chacun de ceux-ci. Les projets sollicitant le soutien coup de pouce seront évalués grâce aux critères de base ; les projets sollicitant le soutien renforcé seront évalués sur base du critère renforcé.

- | | |
|--|---|
| 1. Besoin local
(3 pts) | Le projet répond à un besoin du groupe porteur ou du quartier ;
<i>Critère renforcé : le projet répond à un besoin objectivé du quartier ;</i> |
| 2. Impacts
environnementaux
(10 pts) | Le projet a un impact sur la construction de la résilience de la ville (à savoir sa capacité à résister aux chocs écologiques et sociétaux qui s'annoncent pour soutenir la transition de la ville de demain) ;
<i>Critère renforcé : le projet a un plus fort impact sur la résilience de la ville, qui pourra être mesuré à l'aide d'indicateurs chiffrés ;</i> |
| 3. Bénéficiaires et
ouverture
(3pts) | Le projet s'adresse en priorité au collectif dans son ensemble (au-delà du groupe pilote). Ce dernier reste néanmoins ouvert et doit pouvoir viser l'accroissement progressif du nombre d'utilisateurs du projet ;
<i>Critère renforcé : le projet est ouvert et tourné vers la collectivité, et vise un grand nombre de personnes touchées, et/ou avec une plus grande diversité, dans une démarche plus inclusive, et/ou sur une plus grande zone géographique ;</i> |
| 4. Faisabilité (étapes
du projet)
(5 pts) | La mise en œuvre du projet est crédible, le projet est construit pour pouvoir répondre à ses objectifs, le planning de réalisation est réaliste, le budget est cohérent par rapport aux objectifs, et lien direct avec les impacts potentiels du projet ;
<i>Critère renforcé identique</i> |
| 5. Continuité
(3 pts) | Le projet a un potentiel de pérennisation et d'autonomie (notamment financière)
<i>Critère renforcé identique</i> |
| 6. Portage et
partenariat
(5pts) | Le groupe pilote est solide et son fonctionnement est participatif ;
<i>Critère renforcé : le portage est élargi, avec des partenariats concrets et un réseautage local ;</i> |
| 7. Evaluation
(3 pts) | La qualité de l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement et le quartier mise en place ;
<i>Critère ambitieux : des indicateurs sont mesurés en début et en fin de projet ;</i> |

Au-delà de ces critères, interviendront aussi dans la décision :

- ✓ la capacité budgétaire : une priorité donnée aux initiatives qui n'ont jamais reçu de soutien dans le cadre du présent appel à projets citoyens, en tout cas pour le même projet, sauf s'il s'agit de lui donner une autre ambition ;
- ✓ la prise en compte de principes du développement durable dans la mise en œuvre du projet sera considérée comme un bonus favorable : par exemple, l'utilisation de matériaux de seconde main, l'achat selon des critères environnementaux, ...

Annexe 1 : Dépenses éligibles

Quel type de dépense est-il possible de rentrer dans votre demande de subsides ?

Catégories des dépenses éligibles

Catégories de dépense éligibles	Description	Eligibilité
Loyers et charges locatives	Loyer qui doit être payé à un tiers pour l'usage ponctuel ou permanent de salles, locaux, infrastructures, charges (gaz, eau et électricité), assurances des locaux, entretien (produits de nettoyage inclus), maintenance.	Il s'agit bien de frais directement réalisés pour la réalisation du projet. Un loyer ne peut pas couvrir la location d'une salle qui serait utilisée à d'autres fins et en dehors de la durée de réalisation du projet. La pérennité du projet doit être explicitée tenant compte de ces frais.
Frais de promotion et de publication	Réalisation d'impression et de distribution relatifs à la communication du projet, à la promotion des activités liées au projet et à l'annonce des résultats de celui-ci, de site web. Les relations publiques peuvent être acceptées.	Les projets centrés uniquement/majoritairement sur la communication ne sont pas éligibles. Les frais de communication pris en charge doivent servir le projet de terrain soumis.
Frais de fonctionnement	Les frais de fonctionnement directement liés à la réalisation du projet.	
→ <i>Achats de fourniture</i>	Consommables... La nourriture est acceptée pour des événements festifs, de mobilisation ou d'inauguration. L'achat de denrées alimentaire est accepté également dans le cadre d'activités telles que la réalisation d'ateliers culinaires.	Ces frais ne pourront toutefois pas dépasser les 50% du total de la demande de subside. La pérennité du projet doit être explicitée tenant compte de ces frais.
→ <i>Achats de matériel</i>	Achat ou location du matériel... L'achat de gros matériel sera soigneusement analysé, et pourra se voir refusé s'il n'est pas prouvé que l'usage qui en sera fait sera régulier ou s'il existe une alternative par la location ou le prêt.	

→ <i>Frais de fonctionnement divers</i>	Assurances, photocopies, frais postaux...	Les assurances doivent couvrir la période de réalisation du projet. S'il s'agit d'une assurance annuelle dont la durée s'étend au-delà de celle du projet, celle-ci sera néanmoins financée dans son entièreté. En ce qui concerne l'assurance responsabilité civile, une assurance gratuite pour les associations de fait et les asbl vous est proposée par la Fédération Wallonie-Bruxelles: www.spfb.brussels/espace-pro/assurance-gratuite-volontariat
		Les frais bancaires sont autorisés pour un montant maximum de 100€ par projet.
Frais de déplacement	Les frais de transport et de déplacement dans le cadre des activités relatives aux projets	
Rétribution de tiers	La rétribution de sous-traitants, les honoraires, les vacataires : dépenses liées à un partenariat avec des tiers, pour la sous-traitance d'activités ayant lieu dans le cadre du projet (associations, orateurs, traducteurs, formateurs, restaurateurs, ...) et au défraiement des bénévoles (selon les réglementations en vigueur)	Ces rémunérations ne peuvent pas couvrir le travail fourni directement par les porteurs de projets. (coordination, heures prestées pour la mise en place du projet). Il doit s'agir de mission ponctuelle et limitée dans le temps. Une estimation reprenant les tâches/missions et les prestataires envisagés est demandée

ATTENTION : vous devez utiliser le document d'annexe "Budget" et le format excel. Aucun autre document et format ne sera accepté.

Remarques générales :

La priorité est accordée à des investissements durables plutôt qu'à des fournitures (consommables). Ainsi, par exemple pour la réalisation d'ateliers culinaires durables ou d'atelier de fabrication de produits d'entretien, seront acceptés l'achat de matériel (casseroles, vaisselles...) mais l'achat des matières premières (denrées alimentaires, ingrédients pour faire du savon...) sera limité. En effet, dans un objectif de pérennisation, de tels ateliers ne seront viables que s'ils ne sont pas complètement dépendants des subsides, mais font appel à d'autres sources de financement comme par exemple une PAF réduite ;

Toutefois, pour un événement ponctuel de sensibilisation, de mobilisation (une fête de quartier pour faire connaître l'initiative et mobiliser les gens), ou encore dans le cadre de projets novateurs développant un concept à tester, les fournitures ou consommables (tels que la nourriture) pourront être acceptées. Le manque de fourniture ne doit en effet pas être un frein au lancement d'une initiative ou au démarrage d'un projet dans un quartier. Les membres de l'équipe d'accompagnement sont là pour en discuter avec vous. Cependant, la manière dont vous envisagez la pérennisation de cette activité, après le subside, sera prise en compte ;

Tout en tenant compte des capacités techniques, logistiques et humaines des groupements de citoyens, les solutions privilégiant la seconde main et la récupération seront favorisées par rapport aux achats neufs ;

LES VALEURS DE L'APPEL À PROJETS :

Des projets **citoyens**, car les citoyen·ne·s veulent être acteurs du changement.

Des projets **collectifs**, car ensemble on est plus fort et on va plus loin.

Des projets **pour la collectivité**, pour améliorer la qualité de vie de toutes et tous et favoriser l'ouverture sur le quartier.

Des projets **solidaires et inclusifs**, car une transition juste ne peut laisser personne sur le côté.

Des projets de **transition écologique** pour viser une réelle réduction des impacts de la Région et de ses habitants sur notre environnement.